



## ORDONNANCE PERMANENTE

### OBJET

Hémorragie utérine et/ou vaginale avec ou sans signes d'état de choc dans les 24 premières heures suivant un accouchement par voie vaginale ou césarienne.

### APPLICATION

Infirmiers (ères) oeuvrant dans le secteur natalité du Centre hospitalier Le Gardeur

### INDICATION

Dans les 24 premières heures de la période post-partum, toute parturiente accouchée par voie vaginale ou césarienne présentant :

1. un saignement vaginal continu
2. avec ou sans signes d'état de choc :

- T.A. systolique < 90
- Pouls > 120 par minute
- *Pâleur*
- Tachypnée
- Agitation, *anxiété*
- Frisson
- Perte de conscience

### ORDONNANCE

#### Médication:

1. Lactate Ringer : 1000 mL avec Syntocinon 40 unités I.V. :
  - à 150 mL/heure jusqu'à l'obtention d'un utérus bien contracté puis:
  - ralentir le débit à 80 mL/heure.
2. Ouvrir une deuxième veine avec Lactate Ringer 1 000 mL à 150 mL/heure (cathéter veineux #18)

#### Intervention

- T.A., Pouls, Respiration :
  - q 5 minutes ad stabilité
  - q 15 minutes X 1 heure
  - q 30 minutes X 2 heurespuis q.i.d. X 24 heures

### Interventions (suite)

- Massage utérin stat
- *Évaluer hauteur, tonus et position du fond utérin q 5 minutes X ???*
- Repos au lit strict
- Installer la patiente en position Trendelenbourg avec couverture chaude
- O<sub>2</sub> à 40 %, débit : 6L/minute
- Faire le décompte des serviettes sanitaires
- Dosage horaire des ingesta-excrétas : (*sonde urinaire ???*)
  - ad stabilité des saignements
  - puis q 4 heures X 24 heures
- Garder la patiente à jeun
- Aviser le médecin traitant

### Laboratoire :

- Code 50 ( 2 unités de sang en réserve)
- FSC
- Pt, Ptt, fibrinogène
- D.Dimères

### Surveillance clinique :

- Si utérus flasque :
  - Continuer massage utérin
  - Faire cathétérisme vésical prn
- Si après 20 minutes : persistance de l'atonie utérine et / ou saignement anormal
  - Aviser le médecin traitant.
  - Administrer selon ordonnance du médecin : Hélabate ( 15 méthyl-prostaglandine F<sub>2</sub> alpha) 0.25 mg I.M. q 15 minutes (dose maximum : 2 mg ou 8 doses).

**CONTRE-  
INDICATION**

**Hélabate**

- Asthme
- Maladie cardiaque, rénale ou pulmonaire
- Maladie inflammatoire pelvienne aiguë

RÉVISÉ:

\_\_\_\_\_  
Chef du département de pharmacie

\_\_\_\_\_  
Date

PROPOSÉ :

\_\_\_\_\_  
Chef du département clinique

\_\_\_\_\_  
Date

ADOPTÉ :

\_\_\_\_\_  
Direction des soins infirmiers

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Exécutif du CMDP

\_\_\_\_\_  
Date

APPROUVÉ :

\_\_\_\_\_  
Conseil d'administration

\_\_\_\_\_  
Date

En vigueur le :

\_\_\_\_\_